

BULLETIN

Améliorations au régime de retraite/ Arbitrage central/ Conférence juridique

Sondage sur la violence

Un sondage effectué auprès des membres du CSHO-SCFP dans le secteur hospitalier et des soins de longue durée) sera rendu public à la mi-juin.

La firme de sondage Oracle a sondé 2 600 membres.

Le sondage montre une hausse alarmante de la violence pendant la pandémie, y compris les agressions avec des armes, comme des pistolets et des couteaux.

Selon le sondage, les agressions verbales, les agressions à connotation raciale, ainsi que les agressions physiques et sexuelles sont également en hausse.

La violence dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée

atteint des niveaux toxiques et le SCFP ainsi que le SEIU n'ont tout de même pas réussi à avoir une réponse de la part des hôpitaux à ce sujet dans le cadre de la médiation, le 14 mai.



Sharon Richer (à gauche) et Dave Verch (à droite), fiduciaires du SCFP au sein du Healthcare of Ontario Pension Plan

Le régime de retraite annonce une amélioration majeure aux prestations pour les membres

Le Conseil de fiducie du Healthcare of Ontario Pension Plan a annoncé une amélioration majeure aux prestations pour tous les membres actifs du régime de retraite le 1 janvier 2023.

Le changement augmentera le taux d'accumulation des prestations de pensions sur la rémunération moyenne calculée sur une année jusqu'à un maximum des gains ouvrant droit à pension d'une année moyenne (tout montant inférieur à 64 900 \$ en 2022) à 1,9 % par rapport à 1,75 % pour tout service jusqu'au 31 décembre 2020, et à 2 % pour tout service en 2021 et 2022.

Il y aura des réductions correspondantes aux prestations de raccordement au fur et à mesure que les montants augmenteront. **Consultez le site Web du HOOPP pour tous les détails.**



Arbitre Brian Sheehan qui préside le conseil d'arbitrage central pour le SCFP, le SEIU et l'OHA

Des audiences d'arbitrage auront lieu dans le cadre de la négociation centrale les 4, 5, 11 et 12 juin

Les audiences d'arbitrage ont débuté le 4 juin dans le cadre de la négociation centrale pour les hôpitaux et les sections locales affiliées des soins de longue durée

L'arbitrage remplace le droit légal de faire la grève dans le secteur des soins de santé.

Lorsque les syndicats et les employeurs ne peuvent conclure une entente, c'est l'arbitrage qui décide du résultat.

La médiation a échoué le 14 mai lorsque les employeurs ont refusé de traiter des préoccupations en matière de santé et de sécurité des syndicats quant à l'accès à l'équipement de protection et la violence.

Cet arbitrage a lieu en vertu du projet de loi 124 qui restreint les hausses de salaire et les augmentations de la rémunération totale à un maximum de 1 % par année.

Le régime de retraite annonce une amélioration majeure aux prestations

Les membres admissibles à la retraite qui quittent leur(s) employeur(s) du HOOPP après le 1er juin 2022 auront également droit à cette amélioration aux prestations à compter du 1er janvier 2023.

Nos pensions ont été calculées en utilisant une formule de 1,75 % x années de service x salaire annuel pour la rémunération inférieure au MGAP (64 900 \$ en 2022). Cette formule passe maintenant à 1,9 % pour tout service passé avant 2021 et à 2 % en 2021 et 2022. Pour la rémunération supérieure au MGAP (64 900 \$ en 2022), la formule a toujours été de 2 % x années de service x salaire annuel.

Le HOOPP est géré conjointement par 16 fiduciaires, soit deux du SCFP, deux de l'AIIO, deux du SEIU, deux du SEFPO et huit de l'OHA. C'est une importante amélioration au régime de retraite qui fera une réelle différence dans les pensions de tous les membres du régime. **Consultez le site Web du HOOPP pour tous les détails.**

CONFÉRENCE JURIDIQUE

Les 15 et 16 juin 2021 – en ligne sur Zoom

Sujets couverts :

- préoccupations au sujet de la COVID-19;
- avantages sociaux;
- violence au travail;
- sécurité d'emploi;
- enquêtes en milieu de travail;
- et plus encore!

Des frais de 150 \$ par délégué s'appliquent.

Veillez envoyer vos formulaires d'inscription par courriel à admin@cchu.on.ca avant le 11 juin 2021.